

RICA/RIDEA

Conclusions du projet pilote

La proposition de la commission Européenne concernant la modification du réseau d'information comptable agricole (RICA) fait désormais consensus. Le trilogue Commission - Parlement – Conseil finalise actuellement le processus de validation de l'acte de base pour la transformation du RICA en RIDEA¹.

Ce nouveau cadre juridique à approuver – échéances et procédures administratives obligent – marque une fois de plus la volonté politique de l'Europe de développer un modèle agricole orienté vers de nouvelles pratiques agricoles et toujours plus de durabilité².

L'entrée en vigueur de cet acte de base – régissant le cadre général de la démarche - est prévue avant la fin de l'année 2023.

Comme annoncé dans notre actualité précédente³, le calendrier va désormais s'orienter vers la finalisation des actes délégués. Ces actes, qualifiés de « secondaires » dans la démarche, viendront apporter les précisions pratico-pratiques nécessaires à la modification de la collecte des données actuelles du RICA pour l'ensemble des Etats Membres.

Pour mémoire, c'est le projet IPM2-FSDN, retenu à la suite de l'appel à projet⁴ lancé en juin 2022 par la Commission qui permettra d'orienter la rédaction des actes secondaires.

La présente analyse s'articule autour des rendus de ce projet pilote.

¹ Réseau d'informations durables des exploitations agricoles.

² La quasi-intégralité des données collectées à date au sein du RICA sont des données économiques et l'idée du passage au RIDEA est de les compléter avec des données environnementales et sociales.

³ <https://www.artb-france.com/actualites/555-evolution-du-rica-en-ridea-vers-quoi-s-orienter-t-on.html>

⁴ <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=8795>

Table des matières

LES NOUVELLES VARIABLES	- 3 -
LE PILIER ENVIRONNEMENTAL	- 4 -
<i>Les produits phytosanitaires.....</i>	- 4 -
<i>Les nutriments</i>	- 5 -
<i>Le biocontrôle et l'agriculture biologique</i>	- 5 -
<i>Les infrastructures agroécologiques.....</i>	- 5 -
<i>Emission et absorption des gaz à effet de serre</i>	- 5 -
<i>La gestion des sols.....</i>	- 6 -
<i>La bioéconomie circulaire.....</i>	- 6 -
<i>La production alimentaire durable (incluant la gestion des déchets).....</i>	- 7 -
<i>Le bien-être animal.....</i>	- 7 -
LE PILIER SOCIAL.....	- 7 -
LE PILIER ECONOMIQUE	- 8 -
<i>L'attractivité.....</i>	- 8 -
<i>L'investissement et digitalisation.....</i>	- 8 -
<i>Autres.....</i>	- 9 -
LA COLLECTE DES DONNEES.....	- 9 -
POUR LES ÉTATS MEMBRES	- 9 -
POUR LES AGRICULTEURS	- 10 -
CONCLUSION - RAISONNER POUR HARMONISER.....	- 11 -
ANNEXE I.....	- 13 -

Le 15 septembre dernier s'est tenue la présentation du rendu final du projet pilote IPM2-FSDN. A cette occasion, l'ensemble des travaux menés par un consortium⁵ - avec comme chef de file le cabinet ECORYS - autour de l'évolution du réseau actuel et de ses répercussions a été présenté.

La faisabilité des propositions du projet pilote, liée notamment à l'ajout de variables supplémentaires à collecter – pour la création d'un premier acte délégué - doit être validée au sein du prochain comité RICA qui se tiendra durant le mois d'octobre 2023. Dans le but d'harmoniser et de cadrer une collecte uniforme des données au sein des états membres pour en faciliter ensuite l'enregistrement et le suivi, un autre volet d'étude - source d'un second acte délégué – est également proposé par le consortium.

Le rapport écrit et détaillé du projet pilote complet devrait paraître courant novembre 2023.

Les nouvelles variables

Le RICA français actuel ne collecte quasi-exclusivement que des données économiques liées à l'exploitation. La collecte est réalisée sur la base du volontariat par l'expert-comptable mandaté lors des déclarations fiscales.

Le but étant de répondre à des enjeux de durabilité⁶, le projet pilote propose une série de variables fondamentales nécessaires à la définition d'une exploitation durable. Le pilier économique sera enrichi et deux autres piliers, l'un environnemental et l'autre social, seront créés.

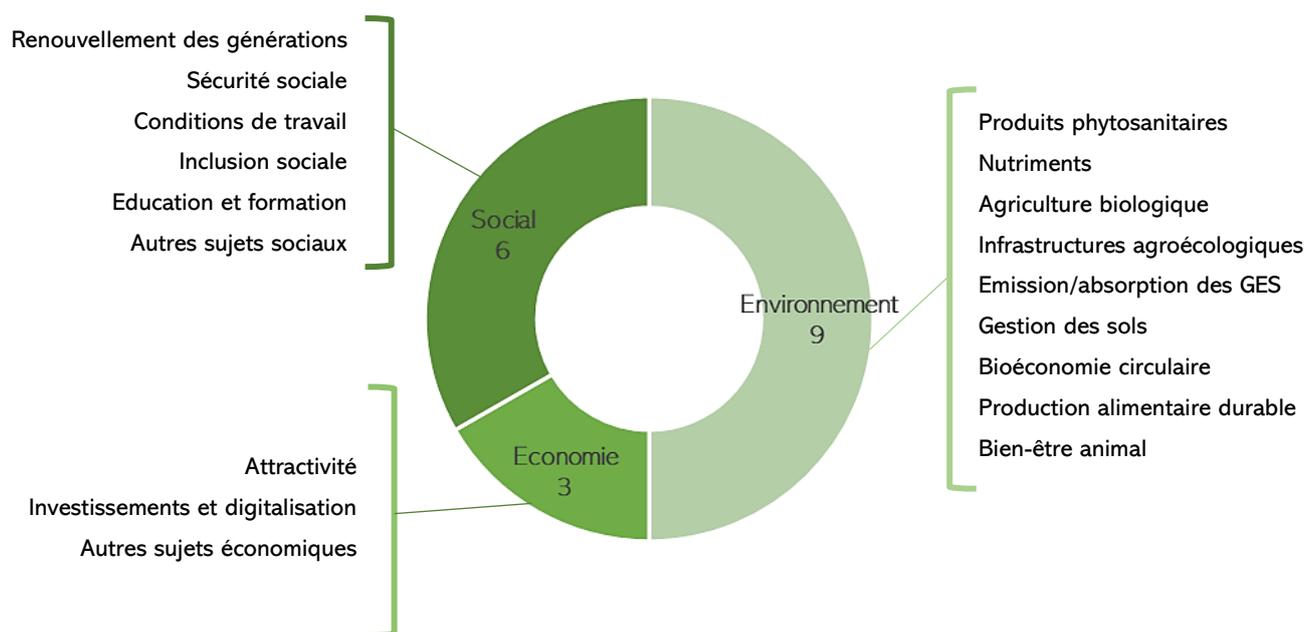
Pour une meilleure compréhension de l'analyse, il est nécessaire de préciser les termes employés par la suite. Les données supplémentaires à collecter – assimilée aux indicateurs dont nous faisons mention dans nos précédentes analyses – correspondent à des thèmes qui se déclinent ensuite sous forme de sous-thèmes (à ce titre ce sont les composantes du thème principal). Pour chaque sous-thème, une ou plusieurs variables seront mesurées en précisant le périmètre d'analyse retenu. Une notion de fréquence des mesures est de plus proposée.

La principale difficulté réside dans le fait que tous les états-membres ne sont pas au même stade d'avancement du suivi de la durabilité des exploitations agricoles. Dans la pratique, les données retenues sont issues d'un long travail d'analyse des besoins en réponse à la législation et au suivi des enjeux de durabilité. Un recensement des données – via la littérature existante et des enquêtes auprès des agences de liaisons des états-membres - déjà disponibles a été effectué. Pour les données manquantes et/ou afin de recueillir le retour des états-membres quant à la possibilité de fournir des données durables supplémentaires, un critère de faisabilité révélateur de la qualité et des efforts à fournir pour obtenir ces données a finalement permis de retenir 18 thèmes (Figure 1) subdivisés en 68 sous-thèmes.

⁵ Le consortium inclut les acteurs suivants : ARCADIA, WAGENINGEN, S&P GLOBAL, ABACO et ERGO CONSULTING.

⁶ Par définition, la durabilité repose sur trois piliers : environnemental, social et économique.

Figure 1 : répartition des nouveaux thèmes et sous-thèmes



Le pilier environnemental

Volet essentiel au regard des attentes politiques actuelles concernant le suivi des pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement, ce volet propose 9 thèmes, subdivisés en 34 sous thèmes.

Les unités retenues sont issues des propositions du consortium (bibliographie ou enquêtes auprès des états-membres). Pour les variables dont les unités n'ont pas été communiquées, nous les proposons par déduction.

Les produits phytosanitaires

Sur ce premier point, il est utile de préciser que la législation est en cours d'évolution. Il est donc nécessaire d'appréhender au mieux et, à terme, de s'aligner sur les changements à venir au sein du SAIO⁷ et du règlement d'application 2023/564⁸. L'idée est de lister tous les produits voire toutes les matières actives utilisés au cours d'un itinéraire cultural pour l'ensemble de l'assolement. Ces matières actives seront associées à une cible et un état végétatif précis de la culture (à l'image des données nécessaires lors d'un calcul d'IFT⁹).

Variables :

- quantité de matière active (g/ha)
- part de la SAU avec application de produits de biocontrôle (%)

⁷ Statistiques sur les intrants et les produits agricoles dont la révision vise à fournir des statistiques plus précises sur les intrants agricoles.

⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0564> : réglementation en lien avec la tenue des registres des produits phytopharmaceutiques par les utilisateurs professionnels.

⁹ Indice de Fréquence des Traitements : <https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>

Les nutriments

Ce thème implique le relevé de l'ensemble des fertilisants - commerciaux ou non - pour chaque culture de l'exploitation. Les volumes de potassium et phosphore apportés sont quantifiés mais l'accent est mis sur la mesure des flux d'azote (entrées et sorties) de chaque culture pour en estimer le bilan azoté. La capacité de stockage des apports organiques est également retenue.

Variables :

- volumes azote, phosphore et potassium (a priori en kg/ha de culture)
- unités d'azote importées et exportées (a priori en kg/ha de culture)
- unités d'azote issues des boues, fumiers et lisiers (a priori en kg/ha de culture)
- capacité de stockage du fumier et des boues (a priori en kg ou m³/exploitation)

Le biocontrôle et l'agriculture biologique

La législation européenne ne définit et ne cadre encore l'utilisation des produits de biocontrôle. Une définition par typologie et un cadrage doivent donc être apportés si un recensement est nécessaire. La collecte des données sur les produits de biocontrôle (substances, cible, culture et stade végétatif) en sera ainsi facilitée.

Un chiffrage des productions biologiques de l'exploitation, à dissocier des productions conventionnelles, est retenu en deuxième sous-thème. L'une des variables de suivi en lien avec le BIO fait toutefois référence aux chiffres de vente de produits BIO ce qui peut s'avérer complexe à suivre, notamment lorsque de la matière première cultivée en BIO est intégrée et/ou valorisée au sein de chaînes de production conventionnelle.

Variables :

- volume produit et vendu sous certification BIO (%)
- quantité de matières actives utilisées dans les produits de biocontrôle (g/ha)

Les infrastructures agroécologiques

Ce thème correspond au nombre et aux surfaces totales d'éléments paysagers favorables à la biodiversité sur l'exploitation agricole, que l'on retrouve en France sous le terme d'IAE¹⁰. Les IAE sont variées et parfois différentes d'un pays à l'autre : la définition de ces éléments doit donc être standardisée.

Variable : inventaire des infrastructures agroécologiques de l'exploitation (ha)

Emission et absorption des gaz à effet de serre

C'est le 4^{ème} thème qui regroupe 6 sous-thèmes distincts en lien avec :

- la gestion des surfaces en tourbières ainsi que des prairies et cultures (beaucoup plus rares) qui y sont associées
 - surfaces en tourbière (ha)
- la quantification des additifs alimentaires par type de bétail

¹⁰ Infrastructures agroécologiques

- composition et dosage (unité)
- le suivi de l'utilité des terres de l'exploitation par le relevé des changements d'affectation des sols « terres cultivées ↔ prairies, tourbières ou forêts »
 - surfaces converties (ha ou % exploitation)
- la gestion de l'utilisation et du type de stockage des effluents (fumiers et lisiers)
 - capacité de stockage (m³ ou m²)
- la mesure des énergies renouvelables consommées par l'exploitation
 - énergie électrique ou chaleur produite / consommée / renouvelable (a priori en kWh et/ou MJ)
- la mesure, à l'échelle de chaque parcelle, de la teneur en carbone organique du sol
 - teneur en carbone organique des sols (a priori en % ou g/kg de terre)

Ce thème que l'on peut considérer comme « lourd » en termes d'implication pour les agriculteurs mérite d'être affiné. Des précisions quant aux termes employés sont nécessaires et il est, à ce stade, important de pointer du doigt l'investissement économique à supporter pour l'exploitation qui devra réaliser des analyses de sols récurrentes sur ses parcelles.

La gestion des sols

Thème également important puisque subdivisé en 7 sous-thèmes liés au sol et à ses constituants (type de sol et surfaces avec drainage notamment) mais également aux pratiques (surfaces irriguées, cultures produites, travail nécessaire) avec un accent mis sur la pratique du désherbage mécanique ou encore la gestion des résidus de culture.

Ces notions incontournables en termes de suivi de la durabilité à l'échelle de l'exploitation doivent néanmoins être bien appréhendée et mesurée sous peine de devenir beaucoup trop lourde pour les agriculteurs.

La législation à venir doit - là aussi - être prise en compte puisqu'une nouvelle directive en lien avec la surveillance et la résilience des sols est en cours de construction au niveau européen¹¹. Actuellement, les sols ne bénéficient pas du même niveau de « protection juridique » que l'air et l'eau.

Variables :

- volume d'eau appliqué (m³/ha)
- surfaces semées avec ou sans couverts et précédents culturaux (ha)
- répartition des surfaces arables en fonction du travail des sols (%)
- surfaces dont les résidus sont détruits et restitués au sol (ha)
- nombre de passages et surfaces désherbées mécaniquement (ha)
- analyses de sols et interprétation via le triangle des sols
- surfaces drainées par culture (ha)

La bioéconomie circulaire

Le premier sous thème retenu est la quantification et la qualification des flux entrants et sortants de fumiers et lisiers à l'échelle de l'exploitation. Le second, plus novateur consiste en la mesure des quantités d'énergies produites (électricité et chaleur) et réutilisées en autoconsommation.

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_3637

Variables :

- quantité de fumiers/lisiers/boues (kg ou m³) importées (teneur en azote et phosphore)
- quantité de fumiers/lisiers (kg ou m³)
- exportés (teneur en azote et phosphore)
- quantité d'électricité produite (kWh)
- quantité de chaleur produite (MJ)

La production alimentaire durable (incluant la gestion des déchets)

Pour ce thème, sont de nouveau repris les effluents générés mais réutilisés par l'exploitation en précisant les techniques d'application au champ et la composition en éléments N et P. Les autres déchets produits - potentiellement dangereux - et les pertes alimentaires (ou de biomasse) générées sont également concernés. Enfin, l'accès et l'utilisation de l'eau recyclée et la notion de certification ou d'engagement dans des pratiques de qualité de l'exploitation sont prises en compte.

Variables :

- quantité du fumiers/lisiers produites et réutilisées (kg ou m³)
- techniques d'épandage et surfaces épandues (ha)
- quantité produite de déchets potentiellement dangereux (kg)
- engagement dans des programmes d'amélioration des pratiques (oui/non) et certifications (oui/non)
- quantité produite de déchets sur l'exploitation (d'origines animales et eaux usées) et nombre d'animaux (kg)
- volume de pertes en biomasse (m³)
- accès et quantité utilisée d'eau recyclée (%)

Le bien-être animal

Les données nécessaires, disponibles auprès des services vétérinaires pour la plupart, se réfèrent aux animaux présents sur l'exploitation (poids, race et espèces) ainsi qu'à l'utilisation d'antibiotiques (produits et molécules actives), et aux conditions d'élevage (surfaces et temps de pâturage).

Variables :

- type et quantité d'antibiotiques (mg)
- nombre d'animaux et espaces dédiés (a priori en nb animaux/m²)
- temps d'accès aux espaces extérieurs (nb h/j ou nb j/an)

Le pilier social

Un pan majeur de la durabilité sociale s'articule autour de l'attractivité pour le secteur agricole. Cette notion peut être mesurée via plusieurs critères – assimilés aux thèmes - liés au renouvellement générationnel, aux droits sociaux ou encore aux conditions de travail.

Trois autres thèmes dont les données à recueillir sont considérées comme à caractère « sensible » viennent renforcer le pilier social. Ainsi, l'inclusion sociale, l'éducation et la

formation s'intéressent aux « catégories sociales » des différents postes occupés au sein de l'exploitation. Ces notions devant être exprimées par genre et en temps de travail.

En dernier lieu, c'est l'environnement des travailleurs de l'exploitation qui est analysé. Sont retenus les sous-thèmes de l'accès à des infrastructures à hauts-débit (internet), de la disponibilité de moyens de transports publics en fonction de la distance domicile-exploitation pour les salariés extérieurs et, pour les salariés ayant un lien de parenté au chef d'exploitation, la possibilité de vivre directement sur site.

Le pilier économique

Troisième et dernier volet de la durabilité, le pilier économique est déjà structuré puisqu'il constitue la base du RICA actuel¹². Trois thèmes supplémentaires viennent néanmoins s'ajouter aux données actuellement collectées.

L'attractivité

La contribution de la part du revenu de l'exploitation aux salariés et notamment au chef d'exploitation constitue le point majeur retenu définissant l'attractivité économique de l'exploitation.

Variable :

- Part des revenus de l'exploitation dans le revenu des exploitants (salaire)

L'investissement et digitalisation

Il est proposé de retenir la participation à des groupes de réflexion, l'investissement dans des technologies dites de précision et digitales ainsi que les subventions provenant de la PAC qui en découlent.

Variabes :

- participation (oui/non) à un groupe d'échange autour de l'amélioration des pratiques
- montant des subventions PAC reçues dans le cadre du partage des connaissances et de l'innovation (€/ha)
- utilisation d'outils d'aide à la décision (oui/non) et surfaces cultivées via des outils de précision (ha)
- investissement de l'exploitation dans des technologies digitales (€)

¹²https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/S-RICA/Questionnaire_RICA_2021.pdf

Autres

Le dernier thème économique liste 6 sous-thèmes liés :

- au management de l'exploitation
 - o nombre de propriétaires et gestionnaires (nombre)
- à l'identification de la destination des produits vendus sur le marché
 - o ventes aux coopératives, organisations de producteurs, détaillants ou consommateur direct
- aux crédits
 - o nombre de crédits contractés et refusés auprès des banques et autres organismes de financement
- à la gestion des risques (incluant les assurances)
 - o nombre d'outils de gestion des risques
- aux flux de l'exploitation
 - o volumes et valeurs des ventes / intrants
- à la notion d'adhésion à une coopérative
 - o nombre d'adhésion / coopération

Bien qu'il ne s'agisse que de propositions, le ton est donné quant à la multitude des variables qui pourraient être à recenser dans le but d'assurer un suivi de la durabilité des exploitations. Reste à savoir combien et quelles seront celles considérées comme les plus pertinentes (et donc retenues) pour alimenter les futurs questionnaires à destination des agriculteurs.

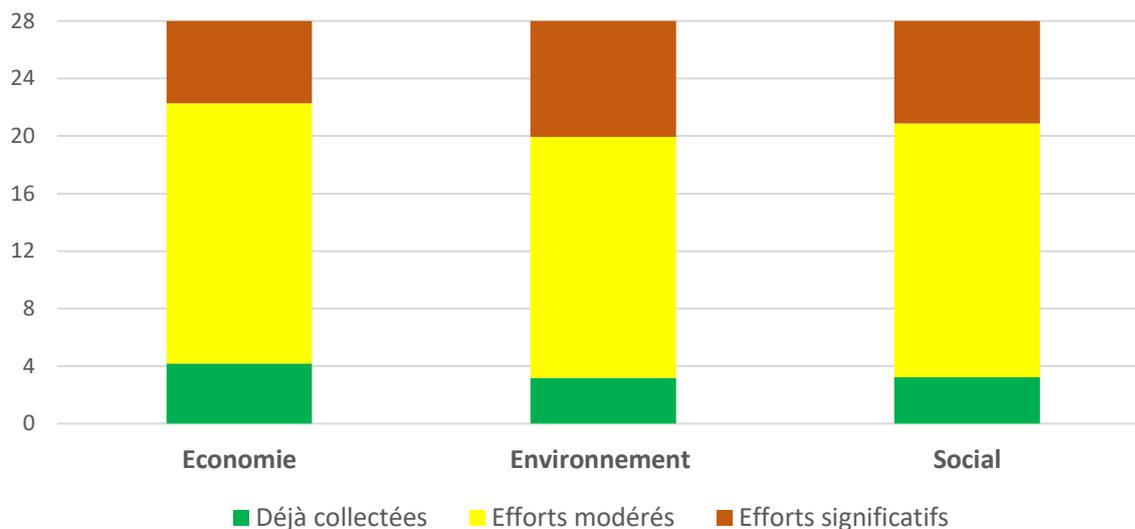
La collecte des données

La multiplication du nombre de données recensées requiert du temps et engendre des coûts supplémentaires. Le but n'étant pas d'alourdir le travail de l'ensemble des acteurs – dont celui des agriculteurs – lors de la collecte et du traitement des données, la Commission Européenne s'attache à étudier les conséquences du passage au RIDEA. Le projet pilote s'est donc penché sur le sujet et ses conclusions sont les suivantes.

Pour les États Membres

En matière de durabilité, tous les états membres n'en sont pas au même point. Une adaptation et des efforts devront donc être mis en place. Un premier rendu d'une évaluation de la faisabilité de collecte des variables – disponibilité, qualité, fiabilité et accessibilité de la donnée - vient d'être renforcé par une enquête auprès des agences de liaison de ces états membres. Cette enquête permet, pour chaque sous-thème, d'évaluer la difficulté à fournir les variables associées (Graphique 1).

Graphique 1 : Baromètre de la position des agences de liaison sur la collecte des données



Les résultats de cette enquête montrent une même tendance pour les 3 piliers. Seuls 4 pays sur les 28 en moyenne recensent déjà les variables qui seraient à intégrer dans le RIDEA. Une grande majorité d'entre eux considère toutefois que la collecte des données est possible à mettre en place sans trop d'efforts.

On remarque néanmoins que des efforts plus importants sont à envisager pour répondre aux enjeux environnementaux. L'annexe I permet d'affiner le constat à l'échelle de l'ensemble des thèmes de chaque pilier.

Pour les agriculteurs

La collecte actuelle des données françaises est basée sur le volontariat des agriculteurs ; le renforcement du RICA s'il est maintenu ainsi, risque de se heurter à certains points bloquants.

Outre le temps supplémentaire et donc le surcout lié à la multiplication des données requises, certaines variables nécessitent – pour être exprimées - le recours à des analyses de sols (composition en carbone organique du sol, type de sol). Un investissement et des démarches supplémentaires sont donc nécessaires pour l'agriculteur.

Le thème de la gestion des sols ou encore le listage des produits/matières actives phytopharmaceutiques utilisés au cours des différents itinéraires culturaux de l'exploitation peuvent également entraîner un découragement des agriculteurs quant à la somme de données à fournir.

Des points sensibles en lien direct avec une non-conformité vis-à-vis de la législation peut entraîner une certaine appréhension de l'exploitant à fournir des données notamment sur les quantités d'intrants ou les conditions de travail des salariés.

Une réticence liée à une méconnaissance des termes utilisées (matières actives et infrastructures agroécologiques par exemple) ou à un manque de pratique (mesurer et exprimer la quantité d'énergie produite puis réutilisée à l'échelle de l'exploitation) est également possible.

Le caractère sensible de certaines informations économiques (crédits contractés et refusés) et sociales (succession, salaires, et inclusions sociales) pourrait également entrer en ligne de compte.

Conclusion - Raisonner pour harmoniser

Si l'initiative du passage au RIDEA semble, sur le fond, une idée vertueuse compte tenu de l'importance toujours grandissante des enjeux environnementaux dans l'activité économique européenne, pouvoir mesurer plus finement la charge que représente la mise en œuvre du RIDEA semble nécessaire.

Que ce soit pour favoriser l'harmonisation entre les états membres ou pour limiter la charge de travail des agriculteurs parties prenantes du futur RIDEA, la Commission va devoir appréhender l'intérêt d'ajouter puis d'alimenter toute ou partie des 68 nouveaux sous-thèmes ou indicateurs proposés. Bien qu'il ne s'agisse que d'une proposition émanant de l'étude par le consortium, ce travail se doit d'être mené rapidement si la Commission souhaite réaliser une première collecte de données courant 2025.

De ce point de vue, la faculté à ne pas surcharger administrativement (mais aussi financièrement compte tenu du temps nécessaire associé à la saisie des données) les agriculteurs qui participent aux enquêtes est un point clé. D'autant qu'au-delà de la fiabilité, de la régularité et de la qualité des données qui sont en jeu, ce passage au RIDEA pourrait induire un biais statistique dans la sélection des exploitations avec, à la clé, un risque de perte de représentativité par rapport aux trois critères de la typologie « Otex » existante.

Pour ce qui est de la charge administrative supplémentaire, l'interopérabilité des outils de saisie des données sur les exploitations agricoles et le recensement de l'ensemble des bases de données actuelles sont des étapes essentielles. Dans la pratique, l'ergonomie des outils – informatiques de préférence - devra être adaptée pour simplifier le travail des agriculteurs (ou des mandants).

Interopérabilité des sources de données

La possibilité de connecter des bases de données existantes via un identifiant unique s'avère compliquée dans la pratique. Bien que 8 états membres affirment qu'un rapprochement est possible, une enquête approfondie montre que des opérations « manuelles » donc peu adaptées à la gestion d'un grand nombre de données restent nécessaires.

Des initiatives en France et aux Pays-Bas se sont soldées par des retours négatifs, n'empêchent pas l'Italie et la Hongrie de continuer à y travailler.

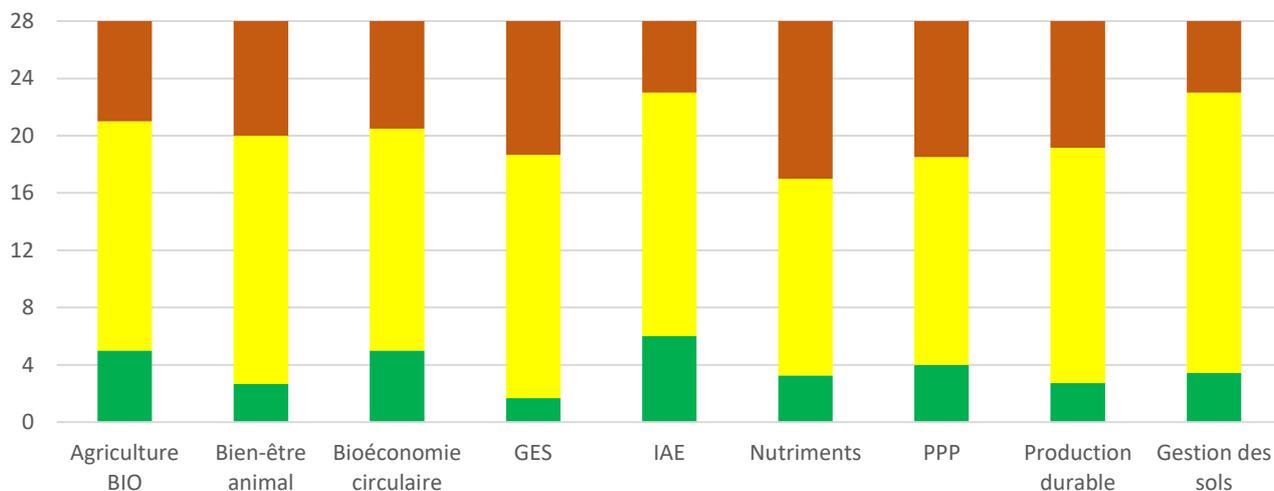
La mise en place d'un mécanisme encourageant l'agriculteur à initier ou poursuivre sa participation aux enquêtes du futur RIDEA – si le volontariat reste la base de l'engagement – constitue enfin un point critique.

A ce stade, le partage, anonymisé, du résultat des enquêtes est évoqué afin de permettre à l'exploitant de se situer par rapport aux autres exploitations. Un service de conseil pourrait par ailleurs aider l'agriculteur à améliorer la durabilité de son exploitation.

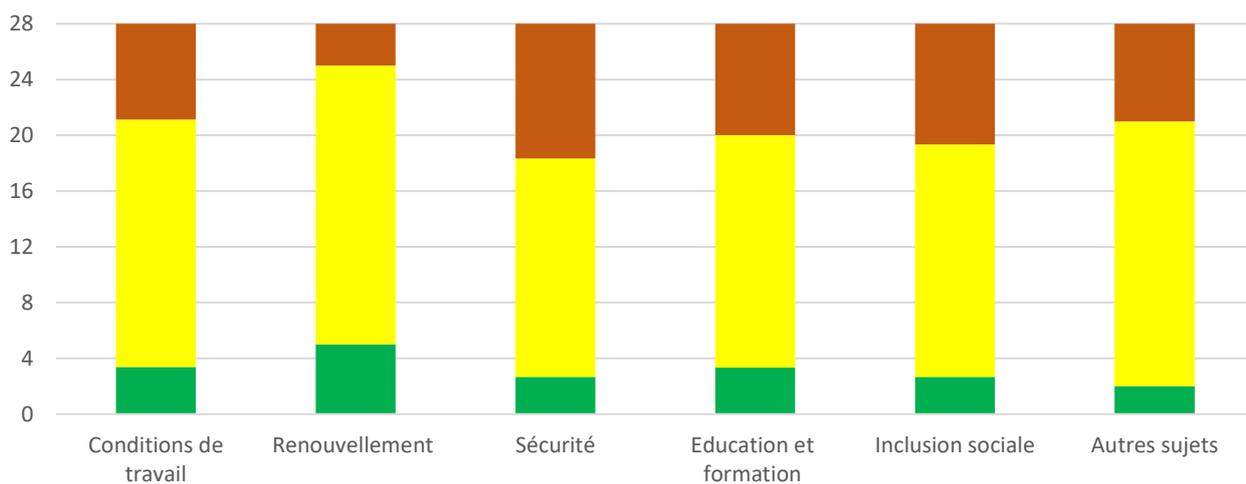
Il n'en reste pas moins qu'un retour financier sera, à n'en pas douter, un élément incitatif fort. De notre point de vue, le temps passé, la charge administrative et le recours à des pratiques complémentaires (analyses) doivent être rémunérés pour garantir le bon fonctionnement du RIDEA.

Annexe I

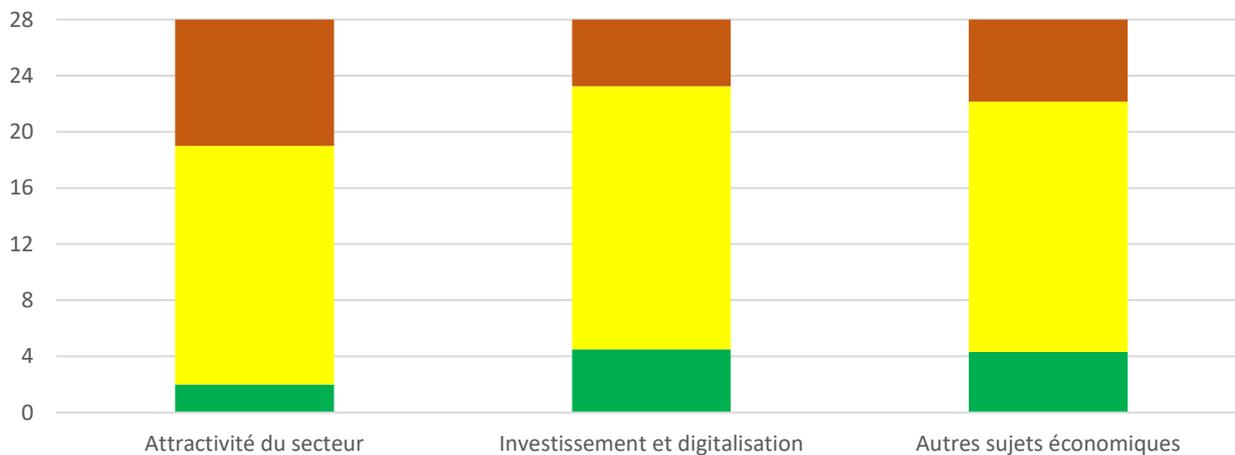
Pilier environnemental



Pilier social



Pilier économique



■ Déjà collectées ■ Efforts modérés ■ Efforts significatifs